

**Innate Pharma SA**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

117 Avenue de Luminy

BP 30191

13276 Marseille Cedex 09

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
(Exercice clos le 31 décembre 2011)**

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SA**

*Membre de PKF International*

17, Boulevard Augustin Cicussa

13007 Marseille

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

63 rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
(Exercice clos le 31 décembre 2011)**

Aux actionnaires,  
**Innate Pharma SA**  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
117 Avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 09

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Innate Pharma SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

***Principes comptables***

La note 2e de l'annexe expose le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2p expose les règles et méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement.

La note 2q expose le traitement des rémunérations en actions octroyées aux employés et aux prestataires de services.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### *Estimations comptables*

La note 2u de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de la Société dans les engagements de recherche et de développement futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le montant des revenus des accords de collaboration et de licence.

La note 2u de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 2u de l'annexe mentionne que la direction procède à l'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de services sur la base de modèles actuariels qui requièrent l'utilisation de certaines hypothèses de calcul. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société.

La note 25 de l'annexe mentionne le litige existant avec la société Bioagency AG. Nous nous sommes assurés que la société a donné les informations appropriées sur les risques inhérents à ce litige sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 26 avril 2012

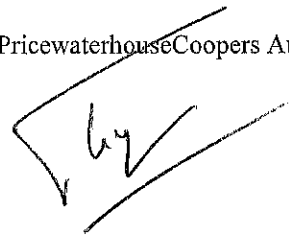
Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Expertise SA  
Membre de PKF International



Guy Castinel

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

**Bilan**  
(en milliers d'euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2010	2011
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	31 818	46 606
Instruments financiers courants	5	2 763	—
Créances courantes	6	6 083	6 369
<b>Total actif courant</b>		<b>40 664</b>	<b>52 975</b>
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles et incorporelles	7	7 335	6 442
Participations comptabilisées par mise en équivalence	8	—	692
Autres actifs immobilisés		11	—
<b>Total actif non courant</b>		<b>7 346</b>	<b>7 134</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>48 010</b>	<b>60 109</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif courant</b>			
Dettes opérationnelles	9	6 660	13 221
Passifs financiers	10	701	2 273
Provisions	11	13	—
<b>Total passif courant</b>		<b>7 374</b>	<b>15 494</b>
<b>Passif non courant</b>			
Passifs financiers	10	6 786	4 497
Avantages au personnel	12	334	381
Autres passifs non courants	13	—	13 112
<b>Total passif non courant</b>		<b>7 120</b>	<b>17 990</b>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société</b>			
Capital social	4, 14	1 884	1 884
Prime d'émission		108 173	108 449
Réserves et report à nouveau		(63 225)	(76 881)
Résultat de l'exercice		(13 658)	(6 980)
Autres réserves		341	153
<b>Total des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société</b>		<b>33 516</b>	<b>26 625</b>
<b>Total du passif</b>		<b>48 010</b>	<b>60 109</b>

**Compte de résultat**  
(en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2010	2011
Revenus des accords de collaboration et de licence	23	211	7 454
Financements publics de dépenses de recherche	15	4 109	4 286
<b>Produits opérationnels</b>		<b>4 320</b>	<b>11 740</b>
Achats consommés de matières, produits et fournitures	17	(2 730)	(1 103)
Coûts de propriété intellectuelle	16	(697)	(535)
Autres achats et charges externes	17	(7 056)	(9 788)
Charges de personnel autres que des paiements en actions	18	(6 235)	(6 511)
Paiements en actions	19	(35)	(219)
Amortissements et dépréciations		(1 056)	(920)
Autres charges	20	(201)	(234)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>		<b>(18 010)</b>	<b>(19 310)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(13 690)</b>	<b>(7 570)</b>
Produits financiers	21	541	945
Charges financières	21	(509)	(520)
Plus-value de cession	21	—	390
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	—	(225)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>(13 658)</b>	<b>(6 980)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	22	—	—
<b>Résultat net</b>		<b>(13 658)</b>	<b>(6 980)</b>
<b>Résultats par action revenant aux actionnaires de la Société :</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		37 435	37 687
(en € par action)			
— de base	27	(0,36)	(0,19)
— dilué	27	(0,36)	(0,19)

**Etat du résultat global  
(en milliers d'euros)**

**Exercice clos au 31 décembre**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Résultat net :</b>	<b>(13 658)</b>	<b>(6 980)</b>
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts (1)	16	(173)
Ecart de conversion	106	(15)
<b>Autres éléments du résultat global :</b>	<b>122</b>	<b>(188)</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>(13 536)</b>	<b>(7 168)</b>

(1) Dont 177 milliers d'euros de profits recyclés en résultat financier sur la ligne « Produits sur actifs financiers ».

Tous les éléments présents dans le tableau ci-dessus sont amenés à être recyclés dans le compte de résultat au cours d'une période future.

**Tableau des flux de trésorerie**  
(en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2010	2011
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		(13 658)	(6 980)
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux activités opérationnelles :</i>			
Amortissements et dépréciations, net		1 100	901
Provisions pour charges et engagements sociaux	8, 11, 12	(160)	61
Paievements en actions	19	35	219
Profits de juste valeur sur actifs financiers		—	(173)
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	8	—	225
Plus-value de cession	21	—	(390)
(Plus) / moins-values de cession d'actifs		(99)	3
Variations du fonds de roulement :			
Créances courantes et charges constatées d'avance	6	987	(700)
Autres dettes non courants	9, 13	—	20 480
Dettes opérationnelles	8	(1 653)	(660)
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbée par les) opérations</b>		<b>(13 449)</b>	<b>12 986</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'actifs immobilisés	7	(408)	(322)
Cession d'actifs immobilisés		120	—
Acquisition d'instruments financiers courants	5	—	—
Cession d'instruments financiers courants	5	—	2 767
Avance preneur		—	—
<b>Trésorerie nette dégagée / (absorbée) par les activités d'investissement</b>		<b>(289)</b>	<b>2 445</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produit net de l'émission d'actions	4, 14	8	36
Encaissements provenant de nouveaux passifs financiers	10	—	—
Remboursements de passifs financiers	10	(789)	(719)
Opérations sur actions propres		(112)	24
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>(893)</b>	<b>(659)</b>
Effet des variations de change		—	17
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(14 631)</b>	<b>14 789</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		46 448	31 818
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	5	<b>31 818</b>	<b>46 606</b>

**Tableau de variation des capitaux propres  
(en milliers d'euros)**

	Note	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>36 637</b>	<b>1 832</b>	<b>108 295</b>	<b>(48 597)</b>	<b>(14 626)</b>	<b>219</b>	<b>47 122</b>
Résultat de l'exercice 2010		—	—	—	—	(13 658)	—	(13 658)
Variation de juste valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente	5	—	—	—	—	—	16	16
Ecart de conversion		—	—	—	—	—	106	106
<b>Résultat global de la période</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(13 658)</b>	<b>122</b>	<b>(13 536)</b>
Affectation du résultat 2009		—	—	—	(14 626)	14 626	—	—
Paiements en actions	19	—	—	35	—	—	—	35
Attribution définitive d'actions gratuites - Directoire 26 mars 2010		1 043	52	(52)	—	—	—	—
Attribution définitive d'actions gratuites - Directoire 5 mai 2010		7	—	—	—	—	—	—
Contrat de liquidité – acquisition d'actions propres		—	—	(112)	—	—	—	(112)
Souscription de BSAAR, Directoire du 18 juin 2010		—	—	8	—	—	—	8
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>		<b>1 050</b>	<b>52</b>	<b>(121)</b>	<b>(14 626)</b>	<b>14 626</b>	<b>—</b>	<b>(69)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>		<b>37 687</b>	<b>1 884</b>	<b>108 173</b>	<b>(63 225)</b>	<b>(13 658)</b>	<b>341</b>	<b>33 516</b>
Résultat de l'exercice 2011		—	—	—	—	(6 980)	—	(6 980)
Variation de juste valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente	5	—	—	—	—	—	(173)	(173)
Ecart de conversion		—	—	—	—	—	(15)	(15)
<b>Résultat global de la période</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(6 980)</b>	<b>(188)</b>	<b>(7 168)</b>
Affectation du résultat 2010		—	—	—	(13 658)	13 658	—	—
Paiements en actions	19	—	—	219	—	—	—	219
Emission de BSA- BSAAR		—	—	36	—	—	—	36
Contrat de liquidité – acquisition d'actions propres		—	—	20	—	—	—	23
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>275</b>	<b>(13 658)</b>	<b>13 658</b>	<b>—</b>	<b>275</b>
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>		<b>37 687</b>	<b>1 884</b>	<b>108 449</b>	<b>(76 881)</b>	<b>(6 980)</b>	<b>153</b>	<b>26 625</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### Index des notes aux états financiers consolidés

- 1) La Société
- 2) Principes comptables
- 3) Gestion des risques financiers et juste valeur
- 4) Placement réservé à des catégories d'investisseurs
- 5) Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants
- 6) Créances courantes
- 7) Immobilisations corporelles et incorporelles
- 8) Participations comptabilisées par mise en équivalence
- 9) Dettes opérationnelles
- 10) Passifs financiers
- 11) Provisions
- 12) Avantages au personnel
- 13) Autres passifs non courants
- 14) Capital
- 15) Financements publics de dépenses de recherche et développement
- 16) Coûts de propriété intellectuelle
- 17) Achats consommés de matières, produits et fournitures, autres achats et charges externes
- 18) Charges de personnel autres que les paiements en actions
- 19) Paiements en actions
- 20) Autres produits et autres charges
- 21) Produits et charges financiers, nets
- 22) Impôts sur les bénéfices
- 23) Revenus des accords de collaboration et de recherche
- 24) Engagements hors bilan
- 25) Litiges
- 26) Relations avec les parties liées
- 27) Résultat par action
- 28) Événements postérieurs à la clôture
- 29) Compte de résultat par fonction
- 30) Honoraires des commissaires aux comptes

## 1) La Société

Innate Pharma SA (« la Société ») est une société de biopharmaceutique basée à Marseille, en France. Fondée en 1999, la Société a été introduite en bourse sur NYSE-Euronext Paris en 2006.

La Société est spécialisée en immunologie et développe des médicaments « first-in-class » c'est-à-dire faisant appel à des mécanismes d'action nouveaux. Elle développe plus précisément des anticorps monoclonaux ciblant des voies de régulation de cellules de l'immunité innée. Cette approche thérapeutique pourrait avoir un intérêt dans plusieurs domaines thérapeutiques, tels que le cancer et l'inflammation.

Les plus avancés des candidats d'Innate Pharma sont licenciés à des groupes biopharmaceutiques majeurs. IPH2102, actuellement en Phase I d'essais cliniques dans le cancer, est licencié à Bristol-Myers Squibb, et IPH2201, actuellement en Phase I d'essais clinique dans la polyarthrite rhumatoïde, est licencié à Novo Nordisk A/S.

La stratégie de la Société est de développer en propre ou en partenariat ses candidat-médicaments dans le cancer, et d'avoir une approche de partenariat dans les autres domaines thérapeutiques.

A plus long terme, la Société entend se développer en société commerciale vendant ses produits directement ou par l'intermédiaire de partenaires.

La Société est et devrait continuer, à court et moyen terme, à être financée en premier lieu par l'émission de nouvelles actions ou autres titres donnant accès au capital.

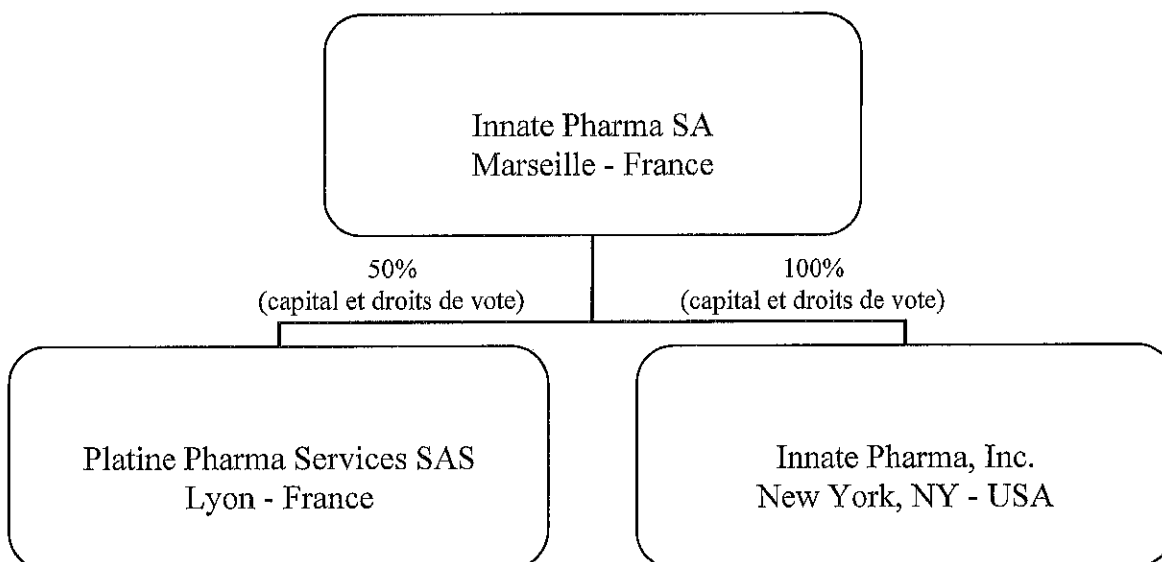
L'activité de la société n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Au 31 décembre 2011, la Société détenait :

(i) une filiale à 100% dénommée Innate Pharma, Inc., créée en 2009, Il s'agit d'une société enregistrée dans l'Etat américain du Delaware. Créée afin d'héberger les activités de développement des affaires d'Innate Pharma aux Etats-Unis, elle est en sommeil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et consolidée par intégration globale.

(ii) une participation à hauteur de 50% dans le capital de Platine Pharma Services SAS (anciennement Innate Pharma Services SAS), détenue à parts égales avec la société Transgene SA Cette société était initialement filiale à 100% de la Société. Suite à l'entrée de Transgene SA dans le capital de Platine Pharma Services SAS, le pourcentage de détention est passé de 100% à 50%.

L'organigramme du groupe constitué par la Société et ses filiales et participations se présente ainsi au 31 décembre 2011 :



Ces états financiers consolidés annuels ont été arrêtés par le Directoire le 5 mars 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires devant se réunir en juin 2012.

## 2) Principes comptables

### a) Base de préparation

Les états financiers consolidés annuels de la Société ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards — IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2011. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

Lors de l'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS, la Société est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir certaines hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs, des engagements hors bilan et des produits et des charges présentés pour la période concernée. Des estimations sont notamment utilisées, sans que la liste soit exhaustive, pour la comptabilisation des produits opérationnels, l'évaluation de l'avantage résultant de paiements en actions, pour l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des instruments financiers courants. Ainsi, les résultats réels pourront-ils différer de ces estimations.

Conversion des comptes de filiales étrangères :

La méthode utilisée pour la conversion des comptes de la filiale américaine est la méthode de conversion en cours historique. Cette conversion s'effectue de la manière suivante :

- les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et charges sont convertis à un cours moyen de la période. La société a retenu une moyenne annuelle qui représente une approximation acceptable de la conversion applicable à la date de chaque opération. Les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion ».

### b) Méthodes comptables

La Société a adopté les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Ces nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les positions financières du Groupe.

- Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2010,
- IAS 24 (révisée), "Informations relatives aux parties liées", publiée en novembre 2009. Elle remplace IAS 24, "Informations relatives aux parties liées", publiée en 2003. IAS 24 (révisée) est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La norme révisée précise et simplifie la définition d'une partie liée et supprime l'obligation pour les organismes publics de donner l'information relative aux transactions avec l'Etat et les autres organismes publics.
- Amendement d'IAS 32 "Instruments financiers : présentation". Cette modification précise la manière de comptabiliser certains droits de souscription émis dans une devise autre que celle de fonctionnement de l'émetteur : lorsque ces instruments sont émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixé de trésorerie, les droits de souscription sont classés en capitaux propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé.
- Amendement d'IFRIC 14, "Paiements d'avance d'exigences de financement minimal". Les modifications apportées à IFRIC 14 prévoient que lorsqu'un régime d'avantages destiné au personnel requiert des cotisations minimales, un tel paiement d'avance doit être comptabilisé en tant qu'actif, de même que tout autre paiement d'avance.
- IFRIC 19, "Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres", effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. L'interprétation clarifie le traitement comptable à retenir quand une entité renégocie les termes de sa dette, avec comme conséquence l'extinction de cette dernière et l'émission de ses propres instruments de capitaux propres au bénéfice du créancier. Désormais IFRIC 19 exige que si un gain ou une perte est constaté lors de l'extinction d'une dette financière par l'émission d'instruments de capitaux propres de l'entité, ce gain ou cette perte soit comptabilisé en résultat. IFRIC 19 précise par ailleurs que le montant du gain ou de la perte comptabilisé en résultat est égal à la différence entre la valeur comptable de la dette financière et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis.
- Amendement d'IFRS 1, "Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants". Les modifications d'IFRS 1 ont pour objet de permettre aux premiers adoptants de bénéficier de l'exemption de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 "Instruments

financiers : informations à fournir" quant aux évaluations à la juste valeur et au risque de liquidité pour les périodes annuelles présentées à titre de comparatif se terminant avant le 31 décembre 2009.

- Amendement d'IFRS 7, "Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers", publié en octobre 2010. Cet amendement permet aux utilisateurs d'états financiers d'améliorer leur compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations), y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs. Cet amendement impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2011, et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- IFRS 9, "Instruments financiers", publiée en octobre 2010 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- IFRS 10, "Etats financiers consolidés", IFRS 11, "Partenariats", et IFRS 12, "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités", publiées en mai 2011 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- IFRS 13, "Evaluation de la juste valeur", publiée en mai 2011 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- IAS 27 révisée, "Etats financiers individuels", publiée en mai 2011 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- IAS 28 révisée, "Participation dans des entreprises associées et coentreprises", publiée en mai 2011 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Amendements d'IAS 12, "Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents", publiés en décembre 2010 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ils remplacent l'interprétation SIC 21 « Impôts sur le résultat : recouvrement des actifs non amortissables réévalués ».

- IFRIC 20 "Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert", publié en octobre 2011 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2011. Ils ont toutefois été adoptés par anticipation :

- IAS 1 (révisée), "Présentation des états financiers", publiée en février 2011. Elle remplace IAS 1 "Présentation des états financiers", publiée en 2009.

- IAS 19 (révisée), "Avantages du personnel", publiée en juin 2011. Elle remplace IAS 19 "Avantages du personnel", publiée en 2003. IAS 19 (révisée) est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette version révisée n'a pas d'impact sur les comptes de la Société car les options de comptabilisation appliquées ne sont pas modifiées.

#### *c) Changement de méthode comptable*

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté pour l'exercice 2011.

#### *d) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés.

Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location.

L'ensemble immobilier constitutif du siège social a été réparties selon 8 composants distincts (fondations, gros œuvre, second œuvre, système chaud / froid, ...) amortis sur des durées différentes en fonction de la durée de vie économique estimée de ces éléments.

Les durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes :

Bâtiment	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 40 ans
Matériel de laboratoire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Une immobilisation est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le résultat opérationnel de la période où la cession intervient.

*e) Immobilisations incorporelles*

Conformément à IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont systématiquement inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité du Groupe à utiliser l'actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité des ressources techniques financières et autres afin d'achever le projet ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours son développement.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur la faisabilité technique de l'achèvement des recherches en cours, et sur la disponibilité des ressources techniques, financières et humaines nécessaires à cet achèvement, les dépenses de recherche et développement de la Société ne respectent pas, à ce jour, les critères édictés par la norme IAS 38 et donc les dépenses de développement sont inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

*f) Créances clients*

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées initialement à leur juste valeur. Les créances clients sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement.

*g) Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance recommandée est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue et à terme court dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des

découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes financières.

#### *h) Instruments financiers courants*

La Société classe ses placements en instruments financiers courants selon l'une des trois catégories suivantes : titres de transaction, placements détenus jusqu'à l'échéance fixe et titres disponibles à la vente.

Les titres qui sont acquis essentiellement dans le but de générer des profits liés à des variations de prix à court terme sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie et sont traités en tant que « titres de transaction ». Au cours de cette période, la Société n'a détenu aucun placement de ce type.

Les placements à échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance sont traités en tant que « placements détenus jusqu'à l'échéance ». Au cours de cette période, la Société n'a détenu aucun placement de ce type.

Les titres disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni des titres de transaction, ni des placements à échéance fixe. Les placements dont l'échéance n'est pas déterminée, aisément cessibles par la Société pour faire face à un besoin de trésorerie ou en réponse à une variation des taux d'intérêt, sont classés en « titres disponibles à la vente ». Les instruments financiers courants détenus par la Société sont constitués de parts d'OPCVM. L'objectif de performance de ces placements est de surperformer le taux EONIA. Les parts d'OPCVM détenues par la Société sont comptabilisées en tant que titres disponibles à la vente. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Pour les placements cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée en référence au cours acheteur en bourse. Les gains et pertes sur titres disponibles à la vente sont enregistrés dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de leur cession, remboursement ou dépréciation, date à laquelle le montant antérieurement reconnu dans les capitaux propres est inclus dans le résultat de l'exercice. La Société analyse les éventuelles pertes de valeur afin de déterminer si celle-ci sont significatives ou durables.

Les placements à échéance fixe sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La direction détermine le classement approprié de ses placements à la date d'acquisition et revoit celui-ci sur une base régulière dans les conditions strictes prévues par la norme IAS 39.

#### *i) Impôt sur les bénéfices*

Les impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôt différé relatifs aux pertes fiscales reportables.

#### *j) Crédit d'impôt recherche*

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) reçoivent des subventions octroyées sous forme de crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Ces subventions sont présentées au sein des produits opérationnels sur la ligne 'financements publics de dépenses de recherche', dès lors que les dépenses de recherche éligibles ont été réalisées.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal. Depuis le 31 décembre 2009, compte tenu de la possibilité offerte par la Loi de Finance pour 2010 de demander le remboursement anticipé immédiat des créances de crédit d'impôt recherche, la créance de crédit d'impôt recherche de la Société au titre de 2011 a été présentée en créances courantes.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assuré quelle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

#### *k) Autres formes d'aides publiques*

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 15.

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisés en résultat sur la ligne 'financements publics de dépense de recherche' au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits au rythme de l'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

#### *l) Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions*

##### Avantages à long terme du personnel

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Par ailleurs, la Société a mis en place une retraite complémentaire dite « article 83 » destinée au collège cadre. Ce régime à cotisations définies est financé par une cotisation correspondant à 2,0% du salaire annuel, dont 1,2% pris en charge par l'employeur et 0,8% pris en charge par l'employé.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêts des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »). Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés en charges de l'exercice. Les engagements de régimes à prestations définies ne sont pas couverts par des actifs.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

##### Avantages à court terme du personnel

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

#### *m) Contrats de location*

##### Location financement

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

##### Location simple

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du bail, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

#### *n) Dettes fournisseurs*

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à donner. Cette valeur est en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps existant entre la comptabilisation de la dette et son remboursement.

#### *o) Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à recevoir un remboursement, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

#### *p) Reconnaissance du chiffre d'affaires*

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et aux projets de recherche et développement conclus avec les sociétés pharmaceutiques (Note 23). Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développements futurs. Dans tous les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

#### *q) Paiements en actions*

Depuis sa création la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions. En application de la norme IFRS 2, l'incidence sur le résultat des rémunérations en actions octroyées aux employés et aux personnes physiques fournisseurs de services a été comptabilisée en résultat à compter de l'exercice 2004.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes

physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. La juste valeur des actions gratuites est déterminée en référence à la valeur de l'action lors de leur attribution.

La détermination de la juste valeur des options et des actions gratuites intègre notamment les conditions d'acquisition des droits, la probabilité moyenne de rotation du personnel et la probabilité que les actions de la Société soient cotées sur un marché public de capitaux au moment de l'émission des options ou des actions gratuites, comme décrit en Note 19. La juste valeur des options et des actions gratuites est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 19.

#### *r) Autres éléments du résultat global*

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les gains et pertes sur titres disponibles à la vente jusqu'à la date de leur cession, remboursement ou dépréciation ainsi que les écarts de conversion liés à la consolidation des filiales étrangères.

#### *s) Information sectorielle*

L'application de la norme IFRS 8, « Secteurs opérationnels », n'a pas d'impact sur l'information sectorielle du Groupe. Le Groupe considère qu'il opère en effet que sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future. Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Les principaux décideurs opérationnels (au cas particulier le Comité Exécutif de la Société) mesure la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

#### *t) Capital*

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Les actions propres rachetées en vertu du contrat de liquidité souscrit par la Société sont inscrites en déduction des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

#### *u) Estimations et jugements comptables déterminants*

La Société sous-traite une partie importante de ses activités de recherche et développement à des partenaires externes. Ces dépenses sont comptabilisées en fonction de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des informations communiquées par les partenaires externes, corroborées par des analyses internes. La détermination du degré d'avancement nécessite de recourir à des estimations.

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

#### **Comptabilisation des revenus des accords de collaboration et de licence**

Lorsque la Société consent des engagements de recherche et développement futurs, les revenus sont différés et reconnus sur la durée estimée de son implication. La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations. Celles-ci sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'avancement des développements et des prestations restant à effectuer.

#### **Valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites**

L'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre et le taux de rotation du personnel.

### **Evaluation des provisions pour risques et charges**

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

### **Evaluation de la juste valeur des actifs financiers**

L'évaluation à la date de clôture de la juste valeur des instruments financiers courants s'appuie sur la valeur liquidative ou la valeur de marché des instruments fournie par les contreparties bancaires de la Société.

v) *Traitement des pertes de contrôle exclusif dans Platine Pharma Services SAS (anciennement Innate Pharma Services SAS)*

L'opération avec la société Transgene SA a donné lieu à la perte de contrôle exclusif dans cette filiale (voir Note 8). La cession a donné lieu à :

- la décomptabilisation des actifs et des passifs de Innate Pharma Services, à leur valeur comptable à la date de perte du contrôle exclusif, soit le 30 mars 2011 ;
- la comptabilisation de l'investissement résiduel de 50% retenu dans cette filiale à la juste valeur au 31 mars 2011 ainsi que du montant résiduel prêté et à recouvrer sur Innate Pharma Services ;
- la constatation d'un résultat global de cession.

w) *Consolidation par mise en équivalence*

Suite à l'opération de cession de 50% de sa participation dans Innate Pharma Services, conjointement contrôlée depuis cette date, la Société applique pour la première fois la consolidation par mise en équivalence de sa participation dans la co-entreprise Platine Pharma Services.

Selon cette méthode, la participation de la Société est comptabilisée à son coût, ajusté du montant cumulé des variations postérieures et réduites du montant des distributions de dividendes. La valeur nette comptable de Platine Pharma Services est présentée au bilan sous la rubrique « Participations comptabilisées par mise en équivalence ».

Lorsque la juste valeur des participations mises en équivalence (estimée sur la base des flux futurs actualisés de trésorerie) est inférieure à la valeur nette comptable de ces participations, une dépréciation est enregistrée.

La quote-part de la Société dans les profits ou pertes de Platine Pharma Services est présentée en dehors du « Résultat opérationnel ».

## **3) Gestion des risques financiers et juste valeur**

### **Risques financiers**

La stratégie de placement des excédents de trésorerie de la Société consiste à ne prendre aucun risque sur le capital et d'essayer de dépasser la performance de certains taux monétaires de référence comme le taux Eonia (taux de rémunération des dépôts interbancaires).

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments, fixé par le Directoire et validé par le Comité d'audit et le Conseil de Surveillance, est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est donc de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas directement d'instruments financiers dérivés.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de change, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

*Risque de change* : la majorité des dépenses du Groupe est libellée en euros. Les revenus du principal accord de partenariat sont libellés en dollar U.S. Les fluctuations du cours de l'euro par rapport au dollar peuvent par conséquent avoir un impact sur le résultat du Groupe. Toutefois au 31 décembre 2011, les engagements et créances du Groupe exprimés en dollar US vis-à-vis de tiers ne sont pas significatifs. Cette exposition pourra par ailleurs évoluer si la Société développait ses activités aux Etats-Unis, premier marché mondial des thérapies anticancéreuses. De plus, si la Société parvient à commercialiser des produits aux Etats-Unis, elle pourrait réaliser une partie de son chiffre d'affaires en dollars U.S. La Société n'a encore pris aucune disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

*Risque de liquidité* : historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (voir Note 14). La Société a eu recours à la location financement (crédit-bail) pour le financement de son nouveau siège social et de ses principaux laboratoires. A ce jour, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires. Dans le cadre des placements de sa trésorerie, la Société peut bénéficier de certaines garanties en capital et en performance.

*Risque de taux d'intérêt* : l'exposition de la Société aux variations de taux d'intérêts concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Il s'agit, de part la nature de son activité et de son stade de maturité, des principaux éléments tangibles de son patrimoine à ce jour. Ce poste est composé de livrets rémunérés à taux fixes et de comptes à terme. Le taux d'intérêt des comptes à terme est déterminé lors de leur souscription sans risque de variation (sauf en cas de retrait anticipé). En revanche, la Société n'a aucune garantie de bénéficier des même taux lors des renouvellements de ses comptes à terme à leur échéance. La politique de la Société en matière de placement de trésorerie privilégie les placements disponibles à tout moment et sans risque en capital.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits financiers de la Société à une variation de 50 points de base de taux d'intérêt au cours des exercices clos aux 31 décembre 2010 et 2011 (en millions d'euros) :

	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Encours moyen de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments financiers courants <sup>(1)</sup>	41,9	40,6
Produits financiers sur 50 points de base	0,2	0,2
<b>Charges financières sur 50 points de base</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,2)</b>

Compte tenu de la maturité faible (horizon de liquidation court) et des garanties en capital liées aux instruments financiers détenus par la Société pour le placement de ses excédents de trésorerie, l'incidence sur la sensibilité des capitaux propres du groupe au titres des instruments traités en actifs financiers AFS n'est pas significative.

*Risque de crédit* : le risque de crédit provient essentiellement de la créance de crédit d'impôt recherche, des créances clients et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Concernant le crédit d'impôt recherche, le risque de recouvrement n'est pas considéré comme significatif s'agissant d'une créance sur l'état français. Concernant les créances clients, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation et n'a donc pas de créance significative envers des clients. Concernant le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, l'exposition du Groupe n'est pas considéré comme significative en regard de la qualité des institutions financières cocontractantes dont les notes attribuées par les principales agences de notation sont au minimum de A (barème Standard & Poors).

#### **Juste valeur**

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances (diminuées des dépréciations) et des dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

#### **4) Placement réservé à des catégories d'investisseurs**

Aucune opération de ce type n'a eu lieu durant l'exercice 2011.

<sup>(1)</sup> Pour les besoins de cette analyse, l'encours moyen de la trésorerie et des instruments financiers courants de l'exercice est défini comme la moyenne arithmétique entre le solde cumulé de ces postes à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

## 5) Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de comptes bancaires courants et de comptes à terme.

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Comptes bancaires courants	1 406	10 468
Comptes à terme	2 500	36 138
SICAV et FCP monétaires	27 912	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>31 818</b>	<b>46 606</b>

Les comptes à terme détenus par la Société répondent aux critères de classement en équivalent de trésorerie : les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

### Instruments financiers courants

	Au 31 décembre	
	2010	2011
CAAM - TRESO 9	2 763	—
<b>Instruments financiers courants</b>	<b>2 763</b>	<b>—</b>

La Société a vendu en mars 2011 le seul instrument financier courant qu'elle possédait. Il s'agissait d'un placement d'un montant initial de 2 589 milliers d'euros investis le 29 décembre 2006 dans un fonds d'investissement ouvert géré par CAAM. La plus value afférente était de 177 milliers d'euros lors de la vente (173 milliers d'euros au 31 décembre 2010 enregistrés au titre des autres éléments du résultat global).

## 6) Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	97	19
Créances clients	207	1 619
Crédit de TVA	860	393
Subventions et aides publiques	233	56
Charges constatées d'avance	879	562
Autres créances	21	18
Contrat de liquidité – position « Trésorerie »	10	35
Crédit d'impôt recherche	3 776	3 667
<b>Créances courantes</b>	<b>6 083</b>	<b>6 369</b>

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée.

## 7) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<u>Terrains et constructions (1)</u>	<u>Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Total des immobilisations corporelles</u>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2010</b>				
Solde net à l'ouverture	6 237	1 706	—	7 943
Reclassement	—	85	—	85
Acquisitions	35	346	26	408
Cessions	—	(1)	—	(1)
Amortissements	(376)	(724)	—	(1 100)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>5 896</b>	<b>1 412</b>	<b>26</b>	<b>7 335</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>				
Solde net à l'ouverture	5 896	1 412	26	7 335
Reclassement	23	3	(26)	—
Acquisitions	—	257	3	260
Cessions	—	(3)	—	(3)
Amortissements	(378)	(539)	—	(917)
Sortie IPH Services	—	(232)	—	(232)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>5 541</b>	<b>898</b>	<b>3</b>	<b>6 442</b>

(1) La valeur brute du terrain est de 772 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessus inclut les immobilisations corporelles suivantes acquises au moyen de contrats de location financement pour lesquels la Société est preneuse (en milliers d'euros):

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Coût du terrain et de la construction	6 633	6 633
Amortissements cumulés	(770)	(1 143)
<b>Valeur nette comptable du terrain et de la construction</b>	<b>5 863</b>	<b>5 490</b>
Coût du matériel	1 417	1 417
Amortissements cumulés	(769)	(1 058)
<b>Valeur nette comptable du matériel</b>	<b>648</b>	<b>359</b>

#### 8) Participations comptabilisées par mise en équivalence

Le Groupe a comptabilisé pour la première fois au 30 juin 2011 sa participation dans la société Platine Pharma Services SAS (anciennement Innate Pharma Services SAS) selon la méthode de la mise en équivalence. Jusqu'au 30 mars 2011, le Groupe possédait cette filiale à 100%. A cette date, la société Transgene SA est entrée au capital de la filiale à hauteur de 50% et Innate Pharma Services SAS a changé de nom pour devenir Platine Pharma Services SAS. La Société dispose d'un contrôle conjoint avec Transgene SA sur Platine Pharma Services SAS.

Dans le cadre de l'opération d'entrée de Transgene SA dans le capital de Platine Pharma Services SAS, la juste valeur de la Société pour 100% des titres a été établie à 1,3 million d'euros au 30 mars 2011 sur la base des apports valorisés par les parties.

Le montant des participations comptabilisées par mise en équivalence s'analyse comme suit au 31 décembre 2011 :

	31 décembre 2011
Juste valeur des titres mis en équivalence au 30 mars 2011	654
Compte courant	262
Quote part de perte de l'exercice 2011	(225)
<b>Total de la participation mise en équivalence</b>	<b>692</b>

En milliers d'euros :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Total des actifs	—	1 357
Total des passifs	—	884
<b>Part du Groupe dans la situation nette</b>	<b>—</b>	<b>236</b>
Revenus opérationnels	—	641
Résultat net	—	(451)
<b>Part du Groupe dans le résultat net</b>	<b>—</b>	<b>(225)</b>

Un test des flux de trésorerie actualisés a été réalisé en janvier 2012. Les principales hypothèses retenues pour ce test sont les suivantes :

- estimation des flux de trésorerie sur la période 2012-2020,
- actualisation de ces flux selon un taux de 15% ; et
- calcul de la valeur de la société en additionnant la trésorerie d'ouverture, la somme des flux de trésorerie actualisés et la valeur terminale de la société. Cette valeur terminale a été obtenue en multipliant par cinq le flux de trésorerie anticipé pour l'année 2020 puis en actualisant le résultat obtenu selon le taux de 15% mentionné précédemment.

Au vu du résultat de ce test, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 9) Dettes opérationnelles

Ce poste s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Fournisseurs	5 031	4 202
Dettes fiscales et sociales	1 485	1 500
Autres passifs	144	151
Produits constatés d'avance	—	7 368
<b>Total</b>	<b>6 660</b>	<b>13 221</b>

La valeur comptable des dettes opérationnelles est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2011 correspondent à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui sera comptabilisée en revenus sur l'exercice 2012.

## 10) Passifs financiers

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Passifs financiers courants		
Oséo ADI — 15/02/2002 (Aide 1)	—	225
Oséo ADI — 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	—	20
Oséo EUREKA — 03/12/2003 (Aide 3)	—	200
Oséo IPH 2101 (Aide 4)	—	1 200
Location financement – Opération immobilière	382	399
Location financement – Matériel	299	205
Autres (Eurotransbio, Vivabio)	20	24
<b>Total des passifs financiers courants</b>	<b>701</b>	<b>2 273</b>
Passifs financiers non courants		
Oséo ADI — 15/02/2002 (Aide 1)	770	545
Oséo ADI — 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	69	49
Oséo EUREKA — 03/12/2003 (Aide 3)	326	126
Oséo IPH 2101 (Aide 4)	1 200	—
Location financement – Opération immobilière	3 954	3 555
Location financement – Matériel	397	192
Autres (Eurotransbio, Vivabio)	70	30
<b>Total des passifs financiers non courants</b>	<b>6 786</b>	<b>4 497</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>7 488</b>	<b>6 770</b>

Les financements reçus d'Oséo comptabilisés en passifs financiers sont des avances remboursables en cas de succès. Elles ne sont pas porteuses d'intérêt. Dans le cas de la constatation par Oséo du succès technique des programmes faisant l'objet de ces financements, la Société doit rembourser ces avances, qui sont dès lors assimilées à des emprunts.

Les locations financement concernent essentiellement (i) l'opération d'acquisition immobilière réalisée en 2008 (acquisition et rénovation du siège social et de ses principaux laboratoires) ainsi que (ii) le financement de matériel de laboratoire, de mobilier de bureaux et de matériel informatique.

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à SOGEBAIL.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers (remboursement du principal uniquement) :

	2012	2013	2014	2015	2016 et années suivantes	Total
<b>Echéancier des passifs financiers</b>						
Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 1)	225	426	119	—	—	770
Oséo ADI - 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	20	37	12	—	—	69
Oséo EUREKA - 03/12/2003 (Aide 3)	200	126	—	—	—	326
Oséo IPH 2101 (Aide 4)	1 200	—	—	—	—	1 200
Autres (Eurotransbio et Vivabio)	24	30	—	—	—	54
Location financement – Opération immobilière	510	533	557	582	2 921	5 103
Location financement – Matériel	205	144	48	—	—	397
Avance preneur	(111)	(117)	(123)	(130)	(668)	(1 149)
<b>Total</b>	<b>2 273</b>	<b>1 179</b>	<b>613</b>	<b>452</b>	<b>2 253</b>	<b>6 770</b>

Le tableau suivant présente l'échéancier des flux contractuels (principal et intérêts) des emprunts :

	2012	2013	2014	2015	2016 et années suivantes	Total
<b>Echéancier des passifs financiers</b>						
Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 1)	225	426	119	—	—	770
Oséo ADI - 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	20	37	12	—	—	69
Oséo EUREKA - 03/12/2003 (Aide 3)	200	126	—	—	—	326
Oséo IPH 2101 (Aide 4)	1 200	—	—	—	—	1 200
Autres (Eurotransbio et Vivabio)	24	30	—	—	—	54
Location financement – Opération immobilière	721	721	721	721	3 202	6 086
Location financement – Matériel	217	150	49	—	—	417
Avance preneur	(167)	(167)	(167)	(167)	(743)	(1 412)
<b>Total</b>	<b>2 440</b>	<b>1 323</b>	<b>734</b>	<b>554</b>	<b>2 459</b>	<b>7 510</b>

### Détail des avances remboursables Oséo

Le détail du passif au titre des avances remboursables Oséo est le suivant (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	Oséo ADI (Aide 1)	Oséo ADI (Aide 2)	Oséo EUREKA (Aide 3)	Oséo IPH 21 (Aide 4)	Total
Montant total :	2 223	198	745	2 900	6 066
Montant versé :	2 223	198	671	1 200	4 292
Montant remboursé :	1 453	129	345	—	1 927
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2011</b>	<b>770</b>	<b>69</b>	<b>326</b>	<b>1 200</b>	<b>2 365</b>

Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 1): financement d'un programme d'innovation intitulé : « Développement de médicaments anti-cancéreux et de procédés de thérapie cellulaire utilisant l'immunité lymphoïde non conventionnelle ».

Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 2) : aide complémentaire octroyée par Oséo-Anvar, sur des fonds mis à la disposition de l'agence par le Département des Bouches-du-Rhône, pour le financement d'un programme d'innovation intitulé : « Développement de médicaments anti-cancéreux et de procédés de thérapie cellulaire utilisant l'immunité lymphoïde non conventionnelle ».

Oséo EUREKA - 03/12/2003 (Aide 3) : financement d'un projet innovant dénommé : « Faisabilité du développement d'un anticorps monoclonal thérapeutique immuno-stimulateur des cellules NK ».

Oséo IPH 2101 - 01/10/2009 (Aide 4) : financement d'un projet innovant dénommé : « Preuve du concept de l'anticorps monoclonal anti-kir (IPH 2101) en Phase II dans le myélome multiple ».

### Location financement

La valeur actuelle des dettes liées aux contrats de location financement (paiements minimaux au titre des loyers) est la suivante (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
A échéance d'un an	878	772
A échéance entre 1 an et 5 ans	3 186	2 968
A échéance supérieure à 5 ans	1 904	1 350
<b>Valeur nominale des dettes liées aux contrats de location financement</b>	<b>5 968</b>	<b>5 090</b>
Charge financière future sur les contrats de location financement	(936)	(739)
<b>Valeur actuelle des dettes liées aux contrats de location financement</b>	<b>5 032</b>	<b>4 351</b>

La valeur actuelle des dettes liées aux contrats de location financement peut être analysée comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
A échéance d'un an	681	603
A échéance entre 1 an et 5 ans	2 569	2 457
A échéance supérieure à 5 ans	1 782	1 291
<b>Valeur actuelle des dettes liées aux contrats de location financement</b>	<b>5 032</b>	<b>4 351</b>

#### Juste valeur des passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers, déterminée sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie au taux Euribor 3 mois plus une marge bancaire (« spread ») de 200 points de base, s'élevait respectivement à 7 269 milliers d'euros et 6 549 milliers d'euros aux 31 décembre 2010 et 2011.

#### 11) Provisions

Le tableau suivant détaille les provisions inscrites au bilan consolidé aux 31 décembre 2010 et 2011 (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Prime de délocalisation	13	—
<b>Provisions</b>	<b>13</b>	<b>—</b>

## 12) Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux indemnités de départ à la retraite.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation	4,75%	4,75%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	45%	45%
Age de départ à la retraite		
- Cadre	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2006-2008	INSEE TD/TV 2007-2009
Mobilité annuelle		
	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	15%	15%
25-29 ans	12%	12%
30-34 ans	9%	9%
34-39 ans	6%	6%
40-44 ans	3%	3%
45-49 ans	1%	1%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Valeur actualisée des obligations financées	—	—
Juste valeur des actifs du régime	—	—
Valeur actualisée des obligations non financées	334	381
Pertes actuarielles non reconnues	—	—
Coût des services passés non reconnu	—	—
<b>Provision inscrite au bilan</b>	<b>334</b>	<b>381</b>

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Coût des services rendus	48	51
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	4	16
Coût financier	4	(7)
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>60</b>

Le montant total des cotisations comptabilisées en charges de l'exercice, au titre de régimes à cotisations définies, s'est élevé à 454 milliers d'euros pour l'exercice 2011 (414 milliers d'euros pour l'exercice 2010).

### 13) Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants correspondent à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui sera comptabilisée aux en revenus sur les exercices 2013 et suivants (notes 9 et 23).

### 14) Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2010 et 2011 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euros par action, en milliers d'actions) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	36 637	37 687
Augmentation de capital résultat de l'exercice de stock-options, de BSA ou attribution d'actions gratuites	1 050	—
Augmentation de capital résultant d'une levée de fonds sur les marchés de capitaux	—	—
<b>Actions ordinaires, clôture de l'exercice</b>	<b>37 687</b>	<b>37 687</b>

#### *Historique des opérations sur le capital*

L'historique des opérations sur le capital est le suivant :

Le 12 mars 2007, suite à l'exercice de différents bons de créateurs d'entreprises en janvier et février 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 6 425 euros (128 500 actions nouvelles), portant le capital social à 1 255 564,20 euros.

Le 1<sup>er</sup> juin 2007, suite à l'exercice de différents bons de créateurs d'entreprises en avril et mai 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 2 710 euros (54 200 actions nouvelles), portant le capital social à 1 258 274,20 euros.

Le 22 janvier 2008, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions en juillet et décembre 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 238,75 euros (4 775 actions nouvelles), portant le capital social à 1 258 512,95 euros au 31 décembre 2007.

Le 30 avril 2008, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2006, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 37 100 euros (742 000 actions nouvelles), portant le capital social à 1 295 612,95 euros au 31 décembre 2008.

Le 23 décembre 2009, suite à une augmentation de capital réservée à des catégories d'investisseurs, conformément à l'utilisation des délégations consenties par les résolutions numéros 18 et 19 votées par les actionnaires le 23 juin 2009, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 536 226,75 euros (10 724 535 actions nouvelles), portant le capital social à 1 831 839,70 euros. Le montant brut de l'émission s'est élevé à 24,3 millions d'euros et le montant net de frais à 23,1 million d'euros.

Le 26 mars 2010, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2008, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 52 157 euros (1 043 140 actions nouvelles), portant le capital social à 1 883 996,7 euros.

Le 5 mai 2010, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2008, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 343 euros (6 860 actions nouvelles), portant le capital social à 1 884 339,7 euros.

### Bons de souscription d'actions

Les mouvements sur les bons et options de souscription d'actions s'analysent comme suit :

	<u>BSPCE</u>	<u>BSA</u>	<u>Options de souscription</u>	<u>BSAAR</u>
<b>Solde initial — 23 septembre 1999</b>	—	—	—	—
Bons octroyés le 28 avril 2000	18 750	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>18 750</b>	—	—	—
Bons octroyés le 22 décembre 2001	—	15 500	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>18 750</b>	<b>15 500</b>	—	—
Bons octroyés le 15 mai 2002	12 750	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2002</b>	<b>31 500</b>	<b>15 500</b>	—	—
Bons et options octroyés le 3 juillet 2003	—	3 000	28 500	—
Bons et options caduques en 2003	(1 500)	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2003</b>	<b>30 000</b>	<b>18 500</b>	<b>28 500</b>	—
Bons et options caduques en 2004	(250)	—	(5 250)	—
Bons et options exercés en 2004	(18 750)	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>11 000</b>	<b>18 500</b>	<b>23 250</b>	—
Options octroyées le 13 juin 2005	—	—	25 000	—
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>11 000</b>	<b>18 500</b>	<b>48 250</b>	—
Bons et options caduques en 2006	—	—	(4 050)	—
Bons et options exercés en 2006	(1 865)	(15 500)	(150)	—
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>9 135</b>	<b>3 000</b>	<b>44 050</b>	—
Bons et options caduques en 2007	—	—	(121,75)	—
Bons et options exercés en 2007	(9 135)	—	(238,75)	—
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	—	<b>3 000</b>	<b>43 690</b>	—
Bons et options caduques en 2008	—	(3 000)	(400)	—
Bons octroyés le 28 mars 2008	—	199 998	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	—	<b>199 998</b>	<b>43 290</b>	—
Bons et options caduques en 2009	—	—	(2 300)	—
Bons octroyés le 19 janvier 2009	—	35 000	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	—	<b>234 998</b>	<b>40 990</b>	—
Bons et options caduques en 2010	—	—	(14 200)	—
Bons octroyés le 18 juin 2010	—	—	—	100 000
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	—	<b>234 998</b>	<b>26 790</b>	<b>100 000</b>
Bons et options caduques en 2011	—	—	(1 100)	—
Bons octroyés le 29 juillet 2011	—	325 000	—	—
Bons octroyés le 9 septembre 2011	—	—	—	650 000
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	—	<b>559 998</b>	<b>25 690</b>	<b>750 000</b>

Chaque option de souscription d'action donne droit à la souscription de vingt actions à créer, compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action par vingt intervenue le 29 mars 2006. Au 31 décembre 2011, les 25 690 options de souscription d'action en circulation donnaient droit à la souscription de 513 800 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSA en circulation au 31 décembre 2011 donnent droit à la souscription de 559 998 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2011 donnent droit à la souscription de 750 000 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Au 31 décembre 2011, les BSA, BSAAR, et options de souscription d'action en circulation donnaient droit à la souscription de 1 823 798 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Le 1er juillet 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 3 000 BSA<sub>2003</sub> et 28 500 options de souscription (« Stock-Options<sub>2003</sub> »). Les BSA<sub>2003</sub> ont été octroyés à un membre actuel du Conseil de Surveillance de la Société et les Stock-Options<sub>2003</sub> attribuées à des salariés par le « Comité de Direction » le 1er juillet 2003. Suite à l'expiration du délai d'exercice des BSA<sub>2003</sub> le 1er juillet 2008, ceux-ci ont été annulés. Suite à la radiation (consécutive aux départs de salariés) et à l'exercice de certaines Stock-Options<sub>2003</sub>, il restait, au 31 décembre 2011, 12 690 Stock-Options<sub>2003</sub> exerçables représentant un total de 253 800 actions ordinaires.

Le 22 juillet 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 25 000 options de souscription d'actions (« Stock-Options<sub>2004</sub> »). Les Stock-Options<sub>2004</sub> ont été attribués à des salariés par le « Comité de Direction » le 13 juin 2005. Suite à la radiation (consécutive aux départs de salariés) de certaines Stock-Options<sub>2004</sub>, il restait, au 31 décembre 2011, 13 000 Stock-Options<sub>2004</sub> exerçables représentant un total de 260 000 actions ordinaires.

Le 26 juin 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 200 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles (« BSA<sub>2007</sub> »). 199 998 de ces BSA<sub>2007</sub> ont été attribués à des membres indépendants du Conseil de Surveillance et à des membres du Comité scientifique par le Directoire le 25 mars 2008.

Le 27 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 240 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 240 000 actions nouvelles (« BSA<sub>2008</sub> »). 35 000 de ces BSA<sub>2008</sub> ont été attribués à un membre indépendant du Conseil de Surveillance par le Directoire le 19 janvier 2009.

Le 23 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 100 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR ») donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles. L'intégralité de ces 100 000 BSAAR ont été attribués par le Directoire du 18 juin 2010. Les BSAAR donnent droit à la souscription de 100 000 actions ordinaires au prix de 2,34 euros par action.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 350 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 350 000 actions nouvelles. 325 000 BSA dont 100 000 BSA 2011-1 et 225 000 BSA 2011-2 ont été attribués à des membres indépendants du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Comité scientifique par le Directoire le 29 juillet 2011.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 1 000 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2011 ») donnant droit à la souscription de 1 000 000 actions nouvelles. Le 11 janvier 2012, le Directoire a constaté la souscription de 650 000 BSAAR 2011, pouvant donner lieu à l'émission de 650 000 actions nouvelles.

### *Actions gratuites*

L'historique des opérations sur les actions gratuites est le suivant :

Le 29 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 800 000 actions gratuites (« Actions Gratuites<sub>2006</sub> »). 751 000 de ces Actions Gratuites<sub>2006</sub> ont été attribuées à des salariés par le Directoire le 24 avril 2006. Les Actions Gratuites<sub>2006</sub> ont été acquises par le bénéficiaire à 100% à compter du deuxième anniversaire de leur attribution, soit le 24 avril 2008. Suite au départ de certains salariés, et à l'annulation Actions Gratuites<sub>2006</sub> conformément au règlement du plan de ces actions gratuites, le solde des actions ordinaires créées à l'issue de la période d'acquisition s'est élevé à 742 000. Une augmentation de capital correspondante a été constatée par le Directoire le 30 avril 2008.

Le 27 juin 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 1 300 000 actions gratuites nouvelles (« Actions Gratuites<sub>2007</sub> »). 1 050 690 de ces Actions Gratuites<sub>2007</sub> ont été attribuées à des salariés par le Directoire le 25 mars 2008. Suite au départ de salariés, 6 800 Actions Gratuites<sub>2007</sub> ont été reversées au plan en avril. 6 860 Actions Gratuites<sub>2007</sub> ont été de nouveau attribuées à des salariés par le Directoire le 30 avril 2008. Suite au départ d'un salarié, 750 Actions Gratuites<sub>2007</sub> sont devenues caduques. Le 26 mars 2010, le Directoire a constaté l'acquisition définitive de 1 043 140 actions gratuites sur les 1 050 690 actions gratuites attribuées le 25 mars 2008 et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le 5 mai 2010, le Directoire a constaté l'acquisition définitive de 6 860 actions gratuites sur les 1 300 000 actions autorisées, cette attribution intervenant en complément de l'attribution préalable décidée par le Directoire du 25 mars 2008. Le Directoire du 5 mai 2010 a constaté l'augmentation de capital en résultant.

Le 26 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'annulation des 249 250 Actions Gratuites<sub>2007</sub> non encore attribuées et a autorisé l'émission de 250 000 actions gratuites nouvelles (« Actions Gratuites<sub>2008</sub> »). 249 100 de ces Actions Gratuites<sub>2008</sub> ont été attribuées à des salariés par le Directoire le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Au 31 décembre 2011, compte-tenu des annulations d'actions gratuites consécutives aux départs de salariés, il restait 249 100 Actions Gratuites<sub>2008</sub> en circulation, à acquérir par les bénéficiaires à 100% le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour les Actions Gratuites<sub>2008</sub>.

A la date d'enregistrement du Document de référence, il reste 249 100 Actions Gratuites<sub>2008</sub> attribuées et restant à acquérir définitivement.

Les Actions Gratuites<sub>2008</sub> n'ont pas de période d'indisponibilité mais sont acquises définitivement quatre ans après leur date d'attribution.

Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

<i>Nombre d'actions</i>	<b>Actions gratuites 2006</b>	<b>Actions gratuites 2007</b>	<b>Actions gratuites 2008</b>	<b>Total</b>
<b>Autorisation d'émission d'actions gratuites</b>	800 000	1 300 000	250 000	
Actions gratuites octroyées	751 000	-	-	-
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2007</b>	<b>751 000</b>	-	-	<b>751 000</b>
Actions gratuites octroyées	-	1 050 690	249 100	1 299 790
Reversion au plan suite à des départs de salariés	-	(6 800)	-	(6 800)
Réattribution d'actions gratuites	-	6 860	-	6 860
Actions gratuites caduques	(9 000)	(750)	-	(9 750)
Acquisition définitive d'actions gratuites	(742 000)	-	-	(742 000)
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2008</b>	-	<b>1 050 000</b>	<b>249 100</b>	<b>1 299 100</b>
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009</b>	-	<b>1 050 000</b>	<b>249 100</b>	<b>1 299 100</b>
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	(1 050 000)	-	(1 050 000)
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010</b>	-	-	<b>249 100</b>	<b>249 100</b>
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2011</b>	-	-	<b>249 100</b>	<b>249 100</b>

### *Actions propres*

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Natixis le 21 septembre 2009 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Le versement initial est de 300 milliers d'euros. Au 31 décembre 2011, dans le cadre de ce contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues est de 155 175 (133 129 au 31 décembre 2010) pour un montant total de 218 milliers d'euros (207 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

## 15) Financements publics de dépenses de recherche et développement

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises qui sont comptabilisés en produits d'exploitation. Ces financements publics sont de plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'investissement ou d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

Le montant des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche présentés au compte de résultat, en produits d'exploitation sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche » s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
Crédit d'impôt recherche	3 807	3 751
Subvention projet Platine (FUI / Lyon Biopôle)	287	399
Subvention Cancer immunotherapy	(65)	—
Subvention Deminap	13	—
Subvention ANR (projet ENH-NK)	16	(2)
Subvention projet Vivabio (Oseo ISI)	(31)	138
Subvention Institut National du Cancer (INCA)	72	—
Subvention ANR (projet GR-CAVI)	5	—
Subvention aide au recrutement (Agefiph)	5	—
<b>Financements publics de dépenses de recherche</b>	<b>4 109</b>	<b>4 286</b>

Le tableau suivant présente l'évolution de ce crédit d'impôt au cours des trois derniers exercices (en milliers euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2009	34	—
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2010	3 773	26
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2011	—	3 725
<b>Crédit d'impôt recherche</b>	<b>3 807</b>	<b>3 751</b>

## 16) Coûts de propriété intellectuelle

Les coûts de propriété intellectuelle s'analysent comme suit (en milliers euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Licences	(595)	(442)
Options sur licences	(33)	(14)
Autres frais sur brevets	(69)	(79)
<b>Coûts de propriété intellectuelle</b>	<b>(697)</b>	<b>(535)</b>

Pour l'acquisition de droits de propriété intellectuelle auprès de tiers, et en dehors des acquisitions de brevets, la Société conclut trois types différents d'accords :

- Les accords d'option exclusive limitée dans le temps, qui correspondent à une période d'exclusivité pendant laquelle la Société évalue l'opportunité de prendre en licence les droits de propriété intellectuelle concernés, et en contrepartie de quoi elle verse généralement une indemnité d'option et prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents sur les droits sujets de l'option.
- Les accords de licence exclusive, dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente, et en contrepartie de quoi la Société prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents et verse notamment des coûts d'accès à la technologie, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente.
- Des accords de collaboration et de licences exclusives, comprenant une partie de collaboration exclusive sur un programme de travail spécifique ou dans un domaine spécifique, dont la durée est limitée dans le temps, et une partie de licence exclusive dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente. La Société verse en contrepartie des ces accords des frais de recherche et développement pour la partie de collaboration exclusive et, pour la partie licence exclusive, notamment des coûts d'accès à la technologie, des frais de propriété intellectuelle, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente.

## 17) Achats consommés de matières, produits et fournitures, autres achats et charges externes

Les achats consommés de matières, produits et fournitures comprennent principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Sous-traitance (1)	(3 813)	(6 370)
Honoraires non scientifiques (4)	(509)	(975)
Frais de déplacements et de congrès	(629)	(682)
Locations, maintenance et charges d'entretien (3)	(900)	(688)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires (2)	(553)	(437)
Marketing, communication et relations publiques	(358)	(233)
Jetons de présence	(119)	(158)
Assurance	(116)	(99)
Télécommunications	(85)	(79)
Frais bancaires	(16)	(16)
Autres	42	(50)
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>(7 056)</b>	<b>(9 788)</b>

(1) La Société sous-traite une part significative des études pré-cliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). Les coûts correspondants sont enregistrés en sous-traitance.

(2) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

(3) Jusqu'en décembre 2008, la Société était locataire de ses principaux locaux. Elle encourait par ailleurs des coûts externes de fourniture d'utilités ainsi que pour l'entretien de son laboratoire et de ses bureaux. L'investissement dans le nouveau siège social est amorti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

(4) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

## 18) Charges de personnel autres que les paiements en actions

Le Groupe employait 80 personnes au 31 décembre 2011, contre 86 au 31 décembre 2010.

## 19) Paiements en actions

Les paiements en actions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
BSA 2007-2008	35	21
BSA 2011	—	198
<b>Paiements en actions</b>	<b>35</b>	<b>219</b>

Les principales caractéristiques liées aux bons de souscription d'actions et les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

	BSA 2007	BSA 2008	BSA 2011-1	BSA 2011-2
Bénéficiaires	Membres du directoire et du conseil scientifique	Membre du directoire	Consultants	Consultants, membre du directoire et du conseil scientifique
Date de souscription	Mars 2008	Février 2009	Novembre 2011	Novembre 2011
Nombre de BSA autorisés	200 000	240 000	100 000	225 000
Nombre de BSA souscrits	199 998	35 000	100 000	225 000
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01	0,01
Date d'expiration	Mai 2014	Février 2019	Juillet 2021	Juillet 2021
Période d'acquisition	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Cours du sous-jacent	1,88	1,42	1,71	1,71
Juste valeur moyenne pondérée	0,05	0,05	0,05	0,05
Prix d'exercice	2,022	1,467	1,77	1,77
Rendement en dividende :	Néant	Néant	Néant	Néant
Volatilité :	44%	53%	32.50%	32.50%
Taux d'intérêt sans risque :	4,17%	3,45%	3,23%	3,23%
Maturité attendue	5,5 ans	5,5 ans	5,5 ans	5,5 ans
Juste valeur estimée	0,78	0,68	0,59	0,62

## 20) Autres produits et autres charges

Les autres charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Impôts et taxes	(135)	(192)
Immobilisations mises au rebut	(2)	(3)
Provision pour dépréciation	(64)	(39)
<b>Autres charges</b>	<b>(201)</b>	<b>(234)</b>

## 21) Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Intérêts nets sur emprunts et locations financement	(235)	(197)
Gains / (pertes) de change	44	(100)
Produits sur actifs financiers	223	697
Dotations / reprises sur provisions	—	46
Autres produits / (charges) financiers	—	(21)
<b>Produits / (charges) financiers, nets</b>	<b>32</b>	<b>425</b>

Les gains et pertes de change sont afférents à la conversion du compte bancaire en dollars U.S. La Société utilise ce compte pour régler les factures libellées en dollars U.S. Les gains et pertes enregistrés sont des différences latentes.

Les produits sur actifs financiers sont essentiellement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement et des intérêts sur livrets d'épargne et comptes à terme.

La Société n'a pas versé d'intérêt significatif au cours des exercices présentés.

## 22) Impôts sur les bénéfices

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, le Groupe ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Au 31 décembre 2011, le montant d'impôt différé actif hors pertes fiscales reportables s'élève à 169 milliers d'euros.

Selon la législation en vigueur, les Sociétés du Groupe disposent de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 109 millions d'euros au 31 décembre 2011 (97 millions d'euros au 31 décembre 2010).

## 23) Revenus des accords de collaboration et de recherche

Le chiffre d'affaires de la Société provient des accords de collaboration et de licence signés avec deux sociétés partenaires :

- Suite à la signature avec Bristol-Myers Squibb d'une licence exclusive pour le développement et la commercialisation du candidat-médicament IPH2102 en juillet 2011, Innate Pharma a reçu un premier paiement de 24,9 millions d'euros (35,3 millions de dollars US). Cette somme est non remboursable et non imputable à l'exception de 3,5 millions d'euros (5 millions de dollars US) qui pourraient être imputés à des paiements d'étapes futurs. La partie non remboursable et non imputable du premier paiement est comptabilisée en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Le montant non encore reconnu au résultat constitue un produit constaté d'avance au passif du bilan : 7,4 millions d'euros en 'Dettes opérationnelles' (Note 9) et 13,1 millions d'euros en 'Autres passifs non courants' (Note 13). En plus de ce paiement initial, la Société a facturé à Bristol-Myers Squibb le montant de ses dépenses externes (coûts de sous-traitance nécessaire à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme) pour le programme licencié entre la date de départ prévue au contrat et le 31 décembre 2011.

- En 2011, le chiffre d'affaires inclus également un paiement par Novo Nordisk A/S pour l'atteinte en février 2011 d'une étape de développement clinique dans le cadre d'un programme de recherche.

## 24) Engagements hors bilan

### *Engagements hors bilans liés au périmètre du groupe consolidé :*

Néant.

### *Engagements hors bilan liés au financement de la société :*

- Obligations relatives à certains produits financiers

La Société a contracté différents produits financiers dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Les échéances de ces produits sont diverses, la plus lointaine étant fixée 6 mois après la date de signature.

### *Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société :*

- Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences

Les contrats d'achat de droits sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et (ii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes. Les obligations chiffrées en la matière sont gardées confidentielles pour des raisons commerciales.

- Obligations au titre des contrats d'options sur licences

Les contrats d'options sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, (ii) requièrent le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et (iii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits, si elle décide ultérieurement de lever les options correspondantes, de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent en général intégralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

- Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a contracté une prestation de location de photocopieurs dont les montants sont jugés non significatifs.

- Obligations au titre d'autres contrats

- Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

## 25) Litiges et passifs éventuels

Innate Pharma a signé en janvier 2004 un contrat de licence exclusive avec la société allemande Bioagency AG pour toutes les revendications de deux familles de brevets (licence sur la famille de composés dont est issu IPH 1201). La société Bioagency AG prétendait avoir résilié unilatéralement ce contrat en août 2009, résiliation qui a été immédiatement contestée par Innate Pharma, celle-ci considérant le contrat de licence comme étant toujours en vigueur. BioAgency a alors entamé des poursuites contre Innate Pharma pour contrefaçon. En 2010, la société BioAgency a majoré le montant des dommages et intérêts, demandés (initialement de 2,0 millions d'euros, pour le porter à 10,7 millions d'euros au principal. Innate Pharma considèrait que les griefs de contrefaçon de brevet allégués par BioAgency étaient infondés et que la demande indemnitaire de Bioagency n'était pas justifiée par les pièces et écritures fournies par celle-ci au regard de ces griefs de contrefaçon.

Dans ce contexte, Innate Pharma a résilié, en 2010, le contrat de licence exclusive.

Un jugement en date du 9 décembre 2011 a été rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris, constatant la résiliation du contrat de licence par Innate Pharma en 2010 et déboutant la société BioAgency de l'ensemble de ses demandes formées à l'encontre d'Innate Pharma. A la date d'enregistrement du présent document, les parties peuvent encore faire appel de ce jugement.

## 26) Relations avec les parties liées

### *Membres du directoire et du comité exécutif*

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux six membres du comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Salaires et autres avantages à court terme	1 117	811
Cotisations de retraite complémentaire	9	7
Honoraires	—	366
Paiements en actions	—	121
<b>Rémunération des membres du comité exécutif</b>	<b>1 126</b>	<b>1 305</b>

Deux des membres du comité exécutif sont également membres du directoire.

Les montants payés au titre des salaires et autres avantages à court terme correspondent aux montants effectivement versés durant l'année calendaire à laquelle ils se rapportent.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 19.

### *Membres du Conseil de Surveillance*

La Société a comptabilisée une provision de 136 milliers d'euros pour les jetons de présence relatifs à l'exercice 2011 qui devraient être versés courant 2012.

Une dépense de 219 milliers d'euros a été comptabilisée 2011 au titre du paiement en actions lié aux BSA distribués aux membres du Conseil de Surveillance.

Le 6 octobre 2008, la Société et Novo Nordisk A/S ont signé un contrat en vertu duquel la Société a (i) acquis les droits de Novo Nordisk A/S sur l'un des produits issus de la collaboration entre les deux sociétés, le candidat-médicament IPH 2101, et (ii) a cédé à Novo Nordisk A/S ses droits sur un autre produit de la collaboration, le candidat-médicament IPH 2301. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de IPH 2101.

En 2009, la Société a signé divers contrats de courte durée avec Novo Nordisk /AS portant sur des collaborations ciblées sur des produits issus de la collaboration.

En 2011, Novo Nordisk A/S a versé à la société un paiement relatif à l'atteinte d'une étape clinique par IPH2201 (NN8765).

#### *Filiales*

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe. Ces relations sont réalisées à des conditions normales.

#### *Sociétés mises en équivalence*

La société a contracté auprès de Platine Pharma Service SAS des prestations de sous-traitance. Le montant facturé à Innate Pharma SA par Platine Pharma Services SAS au titre de l'exercice 2011 s'élève à 777 milliers d'euros. Compte tenu de l'avancement des travaux, le montant pris en charge au cours de l'exercice 2011 s'élève à 517 milliers d'euros.

#### *Divers*

Au 31 décembre 2011, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés en 2011 et les membres de son Conseil de Surveillance, de son Directoire et de son Comité Exécutif.

### **27) Résultat par action**

#### *Résultat de base*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	<b>Exercice clos le</b>	
	<b>31 décembre</b>	
	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Résultat de l'exercice	(13 658)	(6 980)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	37 435	37 687
<b>Résultat de base par action (€ par action)</b>	<b>(0,36)</b>	<b>(0,19)</b>

#### *Résultat dilué*

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Aux 31 décembre 2010 et 2011, compte-tenu des pertes nettes, les bons de souscription d'actions, les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées mais non encore acquises n'ont pas d'effet dilutif.

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Résultat de l'exercice	(13 658)	(6 980)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	37 435	37 687
Ajustement pour effet dilutif des bons et options de souscription d'actions	—	—
<b>Résultat dilué par action (€ par action)</b>	<b>(0,36)</b>	<b>(0,19)</b>

### 28) Evénements postérieurs à la clôture

Innate Pharma SA a reçu en date du 27 décembre 2011 un avis de vérification de comptabilité. Le contrôle a débuté au mois de janvier 2012. Aucun risque de redressement n'a été identifié à ce jour.

### 29) Compte de résultat par fonction

Le compte de résultat par fonction se présente comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2010	2011
Revenus des accords de collaboration et de licence	211	7 454
Financements publics de dépenses de recherche	4 109	4 286
<b>Produits opérationnels</b>	<b>4 320</b>	<b>11 740</b>
Dépenses de recherche et développement	(14 041)	(14 843)
Frais généraux	(3 969)	(4 467)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(18 010)</b>	<b>(19 310)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(13 690)</b>	<b>(7 570)</b>
Produits / (charges) financiers, nets	32	590
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(13 658)</b>	<b>(6 980)</b>

Conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnel, l'information présentée ci-dessus est basée sur le reporting interne présenté au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision. Les fonctions analysées dans le reporting interne de la Société sont les suivantes : frais généraux (General & Administration, ou G&A) et dépenses de recherche et développement (Research & Development, ou R&D). Le cœur de métier de la Société consiste à gérer un portefeuille de candidat-médicaments (identification puis développement des candidat-médicaments). Les coûts relatifs à cette activité sont regroupés dans le secteur R&D. Les coûts des fonctions supports (finance, ressources humaines, juridique...) sont regroupés dans le secteur G&A.

### 30) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires constatés en charge et relatifs à l'intervention de nos commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 132 milliers d'euros.